

Règlement de l'appel à photos en vue de l'exposition Thuir à Ciel Ouvert "La gent d'aqui"

Dans le cadre de son exposition temporaire **Thuir à Ciel Ouvert "La gent d'aqui"** qui aura lieu tout l'été, **L'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de Thuir**, dont le siège social est situé à la Mairie de Thuir, 30 Boulevard Léon-Jean Grégory, 66300 Thuir,

organise du 2 mai au 16 juin 2023, auprès de la population, un appel à photos. Ces photos seront publiées sur des bâches qui seront exposées dans les rues de la ville.

Article 1 - Conditions de participation

La participation est réservée aux personnes résidant sur le territoire des Aspres ou y travaillant et disposant d'une adresse e-mail valide.

Tout participant de moins de 18 ans devra obligatoirement fournir l'autorisation signée par ses parents ou tuteurs pour participer à cet appel à photos.

Les photos des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne seront pas retenues.

La participation à l'appel à photos et à l'exposition temporaire **Thuir à Ciel Ouvert "La gent d'aqui"** entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables sur le territoire français.

Le non-respect des modalités de participation énoncées ci-après dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2 - Principe et modalités de participation

Pour participer à l'appel à photos et à l'exposition temporaire **Thuir à Ciel Ouvert "La gent d'aqui"**, il est nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide. L'accès est limité à une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale), quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont elle dispose.

1. Le Participant devra respecter le thème imposé : envoyer par courrier électronique 3 PHOTOS maximum, seul ou en groupe (en famille, entre amis, avec des animaux...)

2. La photo devra être transmise par mail uniquement à l'adresse suivante : expo@thuir.fr (en format jpeg de bonne qualité).

3. Le participant devra donner avec son fichier son identité (nom, prénom, adresse et téléphone) ainsi que l'autorisation parentale complétée et signée pour les mineurs

Le service communication se réserve le droit de ne pas sélectionner une photo si sa qualité est insuffisante pour une impression. Il placera librement les photos reçues **Thuir à Ciel Ouvert "La gent d'aqui"** sur les bâches exposées dans la ville pour l'exposition temporaire qui aura lieu tout l'été.

Article 3 - Conditions générales de participation

La participation implique l'entière acceptation de la libre utilisation de l'image par L'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de Thuir et la ville de Thuir sur tous supports de communication, qu'ils soient tissu ou papier (bâches, kakemonos, affiches, bulletins municipaux...)

Le participant accepte de céder gratuitement à L'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de la ville de Thuir et à la ville de Thuir les droits d'utilisations de sa photo, dans le cadre de la communication et la promotion de la ville et de ses activités.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photos postées et en autorisent la représentation gratuite.

Les auteurs de ces photos sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils représentent. Par conséquent, les participants garantissent avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur le cliché ; et notamment, lorsque l'image de tiers sont des personnes mineures.

Par conséquent, le Participant garantit L'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de la ville de Thuir et la ville de Thuir contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait des actions entreprises et des communications transmises et s'engage à prendre à sa charge toute réclamation.

En tout état de cause, en participant à l'appel à photos et à l'exposition temporaire **Thuir à Ciel Ouvert "La gent d'aqui"**, le Participant s'engage à ce que le contenu de sa participation respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- respecte les droits de propriété intellectuelle de L'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de la ville de Thuir, de la ville de Thuir et des tiers ;
- respecte les droits à l'image des personnes et des biens ;
- ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- ne présente pas de caractère pédophile ;
- ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- ne présente pas de caractère pornographique ;
- ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- n'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- n'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme ;
- n'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;

L'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de Thuir et la ville de Thuir se réservent le droit de supprimer sans préavis les clichés ne répondant pas aux principes de publication cités ci-dessus.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une participation qui respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à la législation française.

Article 4 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent appel à photos et à l'exposition temporaire **Thuir à Ciel Ouvert "La gent d'aqui"** sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont strictement destinées à L'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de la ville de Thuir, aux fins de gestion de votre participation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire à L'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de la ville de Thuir, dont le siège social est situé à la Mairie de Thuir, 30 Boulevard Léon-Jean Grégory, 66300 Thuir.

Article 5 - Litiges

Toute participation à cet appel à photos et à l'exposition temporaire **Thuir à Ciel Ouvert "La gent d'aqui"** implique l'acceptation pure et simple des présentes modalités.

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de litige, et après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.